

Décret n° 2008-59 du 31 mars 2008 portant classification fonctionnelle des opérations du budget de l'Etat.

Le Président de la République.

Vu la Constitution ;

Vu l'Acte Uniforme du 24 mars 2000 portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises ;

Vu la loi n° 1-2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat ;

Vu le décret n° 2000-187 du 10 août 2000 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et du budget ;

Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres.

Décrète :

Article premier : Les opérations budgétaires de l'Etat sont classées par fonctions conformément à l'annexe jointe au présent décret.

Article 2 : La classification fonctionnelle regroupe les dotations budgétaires affectées à des objectifs ou à des fonctions bien définies.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de l'exercice budgétaire 2008, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 31 mars 2008

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Pacifique ISSOIBEKA

ANNEXE DES FONCTIONS

La nomenclature fonctionnelle relève de la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) ou COFOG en anglais publiée par la division des statistiques des nations unies. Elle permet d'identifier les activités et de quantifier les objectifs socio économiques du Gouvernement.

Elle comprend quatre caractères. Cependant, pour les besoins de détail, elle peut être extensible jusqu'à cinq caractères.

Les deux premiers caractères représentent la fonction ;

Le troisième caractère représente le numéro du groupe dans la fonction ;

Le quatrième caractère représente le numéro de la classe au sein du groupe ;

Eventuellement, le cinquième caractère représente le numéro d'ordre des services ou de l'activité dans la classe.

Le groupe représente la nature de l'activité ou l'objectif à réaliser.

La classe représente l'ensemble des services qui concourent à la réalisation de l'activité ou de l'objectif visé. Toutefois, il peut exister des services non classés ailleurs.

Le numéro d'ordre de classement des groupes ou des classes va de 1 à 9 le chiffre zéro est un caractère de regroupement.

I- CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DETAILLEE POUR LE BUDGET DE L'ETAT

01 SERVICES PUBLICS GENERAUX

- 011 Organes législatifs et exécutifs et affaires étrangères
 - 0111 Organes législatifs au niveau national
 - 0112 Institutions
 - 0113 Organes exécutifs au niveau national
 - 0114 Organes de contrôle
 - 0115 Affaires étrangères
 - 0116 Organes législatifs au niveau local
 - 0117 Organes exécutifs au niveau local
- 012 Affaires financières et budgétaires
 - 0121 Services généraux des affaires financières et budgétaires et portefeuille de l'Etat
 - 0122 Services chargés de la conception et coordination des politiques budgétaires
 - 0123 Services fiscaux
 - 0124 Services douaniers
 - 0125 Services chargés du contrôle de la gestion budgétaire
 - 0126 Services de la trésorerie et de la comptabilité de l'Etat
 - 0127 Services chargés de la coordination des programmes économiques et sectoriels et du développement
- 013 Services généraux de l'administration
 - 0131 Services généraux du personnel
 - 0132 Services généraux de l'administration du développement
 - 0133 Services généraux de l'administration territoriale
 - 0134 Services de la planification générale et services statistiques généraux
 - 0135 Gestion du patrimoine de l'Etat (Parc automobile, gestion du parc immobilier)
 - 0136 Gestion du fonctionnement des services généraux de l'Etat
 - 0137 Gestion des archives de l'Etat
- 014 Recherche fondamentale et appliquée
 - 0141 Recherche fondamentale
 - 0142 Recherche appliquée et développement expérimental concernant les services publics généraux
- 015 Services généraux chargés de la décentralisation
 - 0151 Services généraux chargés de la décentralisation
- 016 Services publics généraux non classés ailleurs
 - 0161 Services publics généraux concernant les élections et les listes électorales
 - 0162 Services publics concernant l'Etat civil
 - 0163 Renforcement capacités secteur public
 - 0164 Renforcement de la bonne gouvernance
- 017 Opérations au titre de la dette publique
 - 0171 Opérations au titre de la dette publique
- 018 Transferts de caractère général entre niveaux différents d'administration publique
- 0181 Transferts de caractère général entre niveaux différents d'administration publique

019	Réserve budgétaire		cernant l'économie et le développement du secteur privé
0191	Réserve budgétaire	0416	Développement des PME
		0417	Protection et information du consommateur
02	DÉFENSE	042	Developpement rural
021	Défense militaire	0421	Affaires générales concernant le développement rural
0211	Défense militaire	0422	Genie rural
		0423	Hydraulique rurale, irrigation
022	Défense civile	0424	Agriculture
0221	Defense civile	0425	Peche
		0426	Elevage
023	Aide militaire à l'étranger	0427	Developpement intégré en secteur rural
0231	Aide militaire à l'étranger		
024	Recherche appliquée et développement expérimental concernant la défense	043	Combustibles et énergie
0241	recherche appliquée et développement expérimental concernant la défense	0431	Charbon et autres combustibles minéraux solides
		0432	Pétrole et gaz naturel
		0433	Autres combustibles
		0434	Electricité
029	Défense n.c.a. ¹	0435	Energie renouvelable
0291	Défense n.c.a.	0436	Affaires générales concernant l'énergie
03	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS	044	Industries extractives, industries de transformation, et bâtiment et travaux publics
031	Services généraux de police	0441	Industries extractives de ressources minérales
0311	Services de police	0442	Industries manufacturières
0312	Gendarmerie	0444	Règlementation et normes concernant le bâtiment
		0445	Règlementation et normes concernant les travaux publics
032	Services de sécurité	045	Transport
0321	Services de sécurité		
033	Services de la justice	0451	Transport routier
0331	Services généraux de la justice	04511	Réseau routier national
0332	Institutions judiciaires	04512	Réseau routier départemental
0333	Cour d'appel	04513	Routes rurales
0334	Tribunaux de grande instance	04514	Voiries urbaines
0335	Tribunaux d'instance	04519	Autres affaires concernant les transports routiers et les infrastructures
0336	Tribunaux administratifs		
0337	Tribunaux du travail	0452	Transports maritimes et fluviaux
0338	Tribunaux militaires	04521	Transports maritimes, marine marchande et infrastructures portuaires
0339	Autres services juridiques et tribunaux n.c.a.	04522	Transports fluviaux
034	Services penitentiaires	0453	Transport par chemin de fer
0341	Services penitentiaires	04531	Transport par chemin de fer et infrastructures ferroviaires
035	Services de protection contre l'incendie et de protection civile	0454	Transport par voie aérienne
0351	Services de protection contre l'incendie	04541	Transport par voie aérienne et infrastructures aéroportuaires
0352	Services de protection civile		
036	Recherche appliquée et développement concernant l'ordre et la sécurité	0455	Oléoducs et autres transports
0361	Recherche appliquée et développement expérimental concernant l'ordre et la sécurité	04551	Oléoducs et autres transports
037	Ordre et securité n.c.a.	0459	Affaires generales concernant les transports n.c.a.
0371	Ordre et securité n.c.a.	04591	Affaires générales concernant les transports n.c.a.
04	AFFAIRES ÉCONOMIQUES	046	Communications
041	Affaires économiques générales, affaires concernant le commerce et la main d'œuvre	0461	Affaires générales en matière de communication
0411	Affaires économiques générales	0462	Poste
0412	Affaires générales concernant la main d'œuvre, (réglementation, lutte contre la discrimination, arbitrage et médiation et sécurité sociale)	0463	Telecommunications
0413	Programme de lutte contre le chômage	0464	Communication par satellite
0414	Développement des activités économiques	0465	Technologies nouvelles
0415	Promotion des politiques et programme généraux con-	047	Autres activités commerciales, industrielles et artisanat
		0471	Commerce, distributions, entrepôts et magasins
		0472	Promotion du commerce extérieur
		0473	Hôtels et restaurants
		0474	Promotion du tourisme (informations, campagnes de publicité)

0475	Projets de développement à objectifs multiples	064	Eclairage urbain
0476	Artisanat	0641	Eclairage urbain
048	Affaire concernant la recherche et le développement économiques	065	Recherche et développement concernant les aménagements collectifs et le logement
0481	Recherche et le développement concernant les affaires économiques générales, les affaires concernant les entreprises et la main d'oeuvre	0651	Recherche et développement concernant les aménagements collectifs et le logement
0482	Recherche et le développement concernant le génie rural, l'agriculture, l'élevage, et la pêche	066	Aménagements collectifs et logement n.c.a.
0483	Recherche et développement concernant le combustible et l'énergie	0661	Aménagements collectifs et logement n.c.a.
0484	Recherche et développement concernant les industries extractives, les industries de transformation, le bâtiment et les travaux publics	07	SANTÉ
0485	Recherche et développement concernant les transports	071	Affaires générales concernant la santé
0486	Recherche et développement concernant les communications	0711	Affaires générales concernant la santé
0487	Recherche et développement concernant les autres industries	072	Produits médicaux, appareillages médicaux et équipements
049	Affaires économiques n.c.a.	0721	Produits pharmaceutiques
0491	Affaires économiques n.c.a.	0722	Autres produits médicaux (Consommables médicaux)
05	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	0723	Appareillages médicaux et équipements
051	Gestion des déchets et ordures	0724	Appareils et matériel thérapeutiques
0511	Gestion des déchets et ordures	073	Consultations externes
0512	Nettoyage des voies et des espaces publics	0731	Services de médecine générale
052	Gestion des eaux usées	0732	Services de médecine spécialisée
0521	Gestion des eaux usées	0733	Services de soins dentaires
053	Lutte contre la pollution	0734	Services paramédicaux
0531	Lutte contre la pollution	0735	Laboratoires d'analyse médicale
054	Protection de la biodiversité et de l'environnement	074	Services hospitaliers
0541	Protection de la biodiversité et de l'environnement (Parcs naturels et réserves, protection des espèces sauvages...)	0741	Services hospitaliers généraux
055	Sylviculture	0742	Services hospitaliers spécialisés
0551	Exploitation de la forêt	0743	Services des centres de santé primaire
0552	Protection de la forêt	0744	Services de maternité
056	Recherche et développement concernant la protection de l'environnement	0749	Services hospitaliers n.c.a.
0561	Recherche et développement concernant la protection de l'environnement	075	Services concernant la santé publique
0562	Prévention des phénomènes météorologiques	0751	Education de la santé
0563	Recherche et développement concernant la forêt	0752	Centre de transfusion sanguine
057	Protection de l'environnement n.c.a.	0753	Santé et nutrition de l'enfant
0571	Protection de l'environnement n.c.a.	0754	Nutrition
06	LOGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	0755	Planning familial
061	Réalisations de logements	0756	Santé mentale
0611	Réalisations de logements	0759	Santé publique n.c.a.
062	Développement collectif	076	Services concernant la prévention et la détection des maladies
0621	Développement collectif général	0761	Prévention et vaccinations
0622	Aménagement du territoire	0762	Détection et lutte contre les maladies infectieuses et les épidémies
0623	Cadastré	0763	Santé scolaire préventive
0624	Equipements collectifs	0764	Laboratoires médicaux
063	Approvisionnement en eau	077	Lutte contre le SIDA
0631	Approvisionnement en eau potable	0771	Lutte contre le SIDA
		078	Recherche et développement dans le domaine de la santé
		0781	Recherche et développement dans le domaine de la santé
		0782	Laboratoires médicaux de recherche
		079	Affaires concernant la santé n.c.a.
		0791	Affaires concernant la santé n.c.a.

08	AFFAIRES RELIGIEUSES, CULTURE ET LOISIRS	0952	Enseignement technique
081	Affaires religieuses	0953	Développement culturel
0811	Affaires religieuses	096	Services annexes de l'enseignement
082	Affaires concernant la culture	0961	Transports scolaires
0821	Affaires concernant la culture, (bibliothèques, musées, théâtres, jardins botaniques, zoos, concerts, productions de films)	0962	Cantines scolaires
		0963	Hébergement
		0964	Soins de santé autres que ceux de médecine scolaire préventive
083	Affaires concernant la radiodiffusion, la télévision et l'édition	0969	Autres services subsidiaires de l'enseignement
0831	Affaires concernant la radiodiffusion, la télévision et l'édition	097	Recherche et développement concernant l'enseignement
		0971	Recherche et développement concernant l'enseignement
084	Services concernant les services collectifs		
0841	Affaires concernant la jeunesse		
0842	Soutien concernant les associations	098	Enseignement n.c.a.
0843	Soutien des organisations syndicales		
0844	Soutien concernant les partis politiques	0981	Enseignement primaire et secondaire non ventilé
0845	Soutien des organismes philanthropiques	0982	Administration et affaires budgétaires
		0983	Informations et statistiques
085	Affaires concernant les loisirs et le sport	0984	Affaires générales concernant l'enseignement
0851	Affaires concernant les loisirs	0985	Développement de l'éducation
0852	Affaires concernant le sport de compétition	0986	Examens et concours
0853	Affaires concernant la promotion et la vulgarisation du sport		
086	Recherche et développement concernant les affaires religieuses, la culture, les services collectifs et les loisirs	10	ACTION ET PROTECTION SOCIALE
0861	Recherche et développement concernant les affaires religieuses, la culture, les services collectifs et les loisirs	101	Affaires générales concernant l'action sociale
087	Affaires religieuses, culture, services collectifs et loisirs n.c.a.	1011	Action sociale liée à la lutte contre la pauvreté non définie ailleurs
0871	Affaires religieuses, culture, services collectifs et loisirs n.c.a. (programmes et financement pour la promotion de la religion, de la culture et des loisirs, documents et informations)	1012	Sécurité alimentaire
		1013	Micro finances
		1014	Microprojets
		1019	Affaires générales concernant l'action sociale n.c.a.
		102	Prestations sociales
		1021	Prestations de maladie
		1022	Prestations d'invalidité
		1023	Prestation de vieillesse
		1024	Prestations familiales
		1025	Allocations pour enfants
		1026	Prestations de chômage
		1027	Prestations de logement
		1028	Hébergement pour personnes âgées et assistance sociale
		103	Lutte contre l'exclusion sociale
		1031	Soutien aux anciens combattants mutilés de guerre
		1032	Soutien aux démobilisés
		1033	Soutien à la réadaptation
		1039	Autres affaires concernant la lutte contre l'exclusion sociale
09	ENSEIGNEMENT	104	Services pour la promotion de la femme
091	Enseignement pré scolaire et primaire	1041	Services pour l'insertion économique, sociale et culturelle de la femme
0911	Enseignement pré scolaire	1042	Services pour la promotion des droits de la femme
0912	Enseignement primaire	105	Services pour la promotion de l'enfant et la famille
0913	Alphabétisation		
0919	Enseignement pré primaire et primaire n.c.a.	1051	Service pour la protection et la promotion de l'enfant
092	Enseignement secondaire	1052	Service pour la protection et la promotion de la famille
0921	Enseignement secondaire non différencié		
0922	Premier cycle de l'enseignement secondaire	108	Recherche et développement dans le domaine de l'action et de la protection sociale
0923	Second cycle de l'enseignement secondaire	1081	Recherche et développement dans le domaine de la protection sociale
0924	Enseignement secondaire technique		
093	Enseignement post secondaire mais non du troisième degré	109	Action et protection sociale n.c.a.
0931	Enseignement post secondaire mais non du troisième degré	1091	Protection sociale n.c.a.
094	Enseignement du troisième degré		
0941	Enseignement du 3 ^e degré non différencié		
0942	Premier cycle de l'enseignement du troisième degré (supérieur)		
0943	Second cycle de l'enseignement du troisième degré (supérieur)		
0944	Enseignement technique supérieur		
095	Enseignement non défini par le niveau		
0951	Programme de formation des adultes		

II- L'IMPUTATION BUDGETAIRE

Avec l'introduction de la classification fonctionnelle des opérations budgétaires, la structure de l'imputation budgétaire volet fonctionnement se présente comme suit :

- en dépenses

- Du code de la section ;
- du code de la sous-section ;
- du code de la fonction ;
- du compte par nature ;
- du code « type de crédit » ;

- en recettes :

- du code de la section ;
- eventuellement du code de la sous-section ;
- du compte par nature ;
- de l'exercice d'origine, lorsque la recette encaissée est relative à des prises en charge effectuées au cours des exercices précédents ou antérieurs.

Dans le budget de l'Etat, volet investissement, l'imputation budgétaire devient :

- en dépenses :

- du code de section ;
- du code du programme ;
- du code de la fonction ;
- du compte par nature ;
- du code « type de crédit ».

- en recettes :

- du code de la section ;
- du code du programme ;
- du compte par nature ;
- de l'exercice d'origine au cas où les recettes sont affectées.

STRUCTURE DE L'IMPUTATION BUDGETAIRE

TITRE	MINISTERE	SECTION	SOUS-SECTION	FONCTION	NATURE	TYPE DE CREDITS	
X	XI	Administration	Direction	Service ou Programme	Objet	Compte	Voies de crédits affectés
		XXX	XXXX.XX	XXXX.X	XXXXX	X	

Les codifications concernant le titre, le ministère, le type de crédit sont complémentaires en ce qu'elles ne font pas partie intégrante de l'imputation budgétaire fondamentale. Elles sont présentées à titre indicatif et à titre de proscription.